

Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du lundi 25 juin 2018

**CHÈRES ADHÉRENTES,
CHERS ADHÉRENTS,**

**Notre AG a eu lieu le 25 juin 2018
au café des Arts et Lettres gratuitement
mis à notre disposition par AUDIENS
(74, rue Jean-Bleuzen, 92177 Vanves
Cedex), à partir de 17 h 30.**

Conformément à l'article 14 des statuts de l'association PEPS, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, lors de l'assemblée générale ordinaire, les décisions sont prises à la majorité simple des présents. Toutes les délibérations prises lors de cette AG sont valables.

Après un tour de table de présentation des adhérents présents, Claire Christiane Chambenois, présidente, entame la séance par le rapport moral et d'activité de l'association. Un document écrit est remis aux participants. Elle rappelle le but de la création de PEPS (en 2004) qui est de faire bénéficier les journalistes rémunérés à la pige d'un tarif groupe de complémentaire santé. Ensuite, elle explique, en termes simples, en quoi consiste l'accord de branche signé en janvier 2016, qui instaure un régime socle conventionnel financé par moitié par les employeurs. Elle met l'accent sur le bien-fondé de PEPS qui, au-delà de ce régime socle, « offre aux pigistes de meilleurs remboursements avec ses options 1 ou 2 ». Grâce à PEPS, 972 adhérents à PEPS ont pu bénéficier d'un tarif groupe. Ce chiffre passe à 1313 en comptant les ayant droit (conjoint, enfants, etc.).

Elle rappelle que les pigistes qui n'ont pas fait de piges pendant deux années peuvent néanmoins conserver leurs garanties PEPS. Francia Garcia Ficheux, trésorière, poursuit la séance en abordant le rapport financier de l'association. Entre les dépenses (frais d'hébergement du site, frais de réunions) et les recettes (les cotisations de 5 euros tous les deux ans), les comptes sont équilibrés. La correspondante Audiens prend la parole et, s'appuyant sur des vidéos, montre à l'aide de

tableaux des cotisations encaissées et de tableaux des prestations versées que, globalement, le régime des 3 niveaux (niveau socle, niveau 1 et niveau 2) est équilibré. Elle aborde ensuite une photographie de la profession des journalistes pigistes qui compte 58 % de femmes et 41 % d'hommes, avec une moyenne d'âge de 46 ans.

Elle informe les participants à l'AG sur les nouveautés proposées avec les garanties, dont :

- **la liste bien-être, largement étoffée ;**
- **la nouvelle plateforme de consultations médicales, pour un avis, un conseil, un diagnostic, etc., (en savoir plus : www.medecindirect.fr) ;**
- **une autre plateforme permet d'obtenir un deuxième avis médical sous la forme d'un document écrit ;**
- 100 médecins experts vous répondent (en savoir plus : www.deuxiemeavis.fr) ;**
- ces deux nouveaux services sont inclus dans votre cotisation ;**
- **enfin, avec l'application mobile, les adhérents peuvent suivre leurs remboursements ; il suffit de demander un code personnalisé.**

La correspondante Audiens donne des explications, exemples à l'appui, sur les « remboursements encadrés » et sur les médecins adhérents à l'Optam (Option pratique tarifaire maîtrisée).

Claire Champenois aborde la question de la refonte des statuts de l'association (changement d'adresse du siège et mise en conformité avec la nouvelle réglementation) et envisage, pour ce faire, la convocation prochaine d'une assemblée générale extraordinaire.

L'AG opte pour le principe de cette assemblée générale extraordinaire et procède à l'élection du bureau.

Sont élues à l'unanimité des adhérents présents :
Claire Christiane Chambenois, présidente.
Francia Garcia Ficheux, trésorière
Marie Marion, secrétaire.

La séance est levée à 20 h 15.